

**COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2021
DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022
A 18H30 - SALLE DES MARIAGES DE L'HOTEL DE VILLE**

L'association Amicale du Personnel Communal, conformément à ses statuts a invité ses adhérents à se présenter à l'Assemblée Générale Ordinaire ce jeudi 17 novembre 2022 18h30.

En présence du bureau et Conseil d'Administration : ALI MAAZIZ Djina - BOSSON Sébastien - BOUSSELAIRE Caroline - CAROLE Maryline - CUSSENE Julie - LE COZ Jean-Luc – MAZZUCCO Jean-Louis - MESSADI Habib - VICENTE Sylvie

Des adhérents invités et présents à l'A G O : BARTOLETTI Vincent – BERGOT Stéphanie – CARRERES Marie-Claire – CAVALIER Christelle – CHARRIER Christophe – COURSAULT Joëlle – DELLANOY Christelle – DELANNOY David – ESPEJO Luc – FOUCAULT Pascale – FOUCHERES Patricia – GARDAIRE Ghislaine – GIBERT Ludovic – HENNECHARD Arnaud – HUVELLE Christine – JUPPY Catherine – MAHE Catherine – MARAIS Virginie – MARTI Claudie – MOREAU Alain Georges – RENIER Johan – SANAM Somock – SEGURA Stéphanie – THESEE Valérie – VIDAL Sandrine

Le nombre d'adhérents présents étant requis, l'Assemblée Générale Ordinaire peut délibérer.

Nombre d'adhérents présents : **34**

Nombre de pouvoirs : **6**

Deux invités : Mrs Xavier COQUEL Expert-Comptable et Karim MALOU Commissaire aux comptes.

La séance de l'A G O peut donc ouvrir et délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Rappel des points à l'ordre du jour :

- 1- Rapport moral du Président
- 2- Rapport financier du Trésorier
- 3- Approbation des comptes et affectation du résultat
- 4- Bilan de la commission sociale,
- 5- Questions diverses.

Monsieur le Président ouvre l'Assemblée Générale Ordinaire à 18h50.

1- Lecture du rapport moral 2021 par le Président Monsieur LE COZ Jean-Luc
(Cf. : en annexe)

Après avoir été soumis au vote :

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le rapport moral 2021 de Monsieur le Président.

Monsieur le Président donne la parole à la trésorière Madame BOUSSELAIRE Caroline pour la lecture du rapport financier.

2- Lecture du rapport financier par la Trésorière Madame BOUSSELAIRE Caroline
(Cf. : en annexe)

Après avoir été soumis au vote :

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le rapport financier de la trésorière Madame BOUSSELAIRE Caroline.

La parole est donnée à Monsieur Xavier COQUEL Expert-Comptable puis à Monsieur Karim MALOU pour la certification des comptes.

3- Approbation des comptes et affectation du résultat
(Cf. : en annexe)

Lecture du rapport annuel par Monsieur Xavier COQUEL

La parole est donnée à Monsieur MALOU pour la certification des comptes avant l'approbation.

Il certifie que les comptes annuels et le bilan comptable sont, au regard des règles et des principes comptables français, réguliers et sincères.

Il donne une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, de la situation financière et du patrimoine de l'Association et Œuvres-Sociale.

Après avoir été soumis au vote :

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité l'approbation des comptes.

Après la validation des comptes il est demandé à l'assistance de se prononcer sur l'affectation du résultat.

Après avoir été soumis au vote :

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité l'affectation du résultat.

4- Bilan de la Commission Sociale
(Cf. : en annexe)

Lecture du bilan de la Commission Sociale par la Madame VICENTE Sylvie.

Après avoir été soumis au vote :

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le bilan de la Commission Sociale 2021

Avant les questions diverses monsieur le président et le conseil d'administration ont tenu à remercier madame Caroline BOUSSELAIRE qui quitte la commune, pour ces années de bon et loyaux service, sont travail et sa bonne humeur étaient des atouts pour l'association.

5- Questions diverses

- **1^{ère} question :**

Monsieur CHARRIER Christophe prend la parole et demande à avoir des informations sur la nouvelle convention 2023-2024 qui doit être signée en décembre. Suite à la lecture des comptes, il souhaite savoir de quelle manière les prestations vont être modifiées afin de diminuer le déficit de l'Amicale en matière d'œuvres sociales.

Le président, Monsieur Jean-Luc LE COZ, lui répond que l'ensemble des prestations va être impacté par une légère baisse. L'objectif étant que l'ensemble des agents supporte ces diminutions et non une catégorie de personnes.

Monsieur CHARRIER rappelle que les œuvres sociales sont de la responsabilité de la mairie qui finance pour ses agents. L'Amicale n'est qu'un prestataire de service qui va distribuer ces prestations aux agents pour le compte de la mairie. L'association dispose d'une permanente, Julie, secrétaire de l'amicale qui est payée par la mairie. Les autres membres sont bénévoles pour réaliser cette mission.

Il n'est pas question que ce service coûte de l'argent à l'Amicale. Donc, lorsque les 200 000 € de subvention ne suffisent plus car le nombre d'agents ou le nombre d'enfants augmente, il faut trouver une solution avec la mairie. Soit on réduit les prestations, soit on augmente la subvention. Pour le moment la mairie ne peut pas donner plus d'argent donc il va falloir réduire les prestations. Christophe CHARRIER insiste sur le fait qu'il n'est pas question que l'Amicale paye la différence avec ses économies. L'association s'est mise au service de la mairie et des agents mais cela ne doit pas lui coûter de l'argent.

Christophe CHARRIER explique aussi, qu'en plus de cette mission au service des œuvres sociales pour tous les agents, l'Amicale est une association qui organise des activités pour ses adhérents (agents et retraités). Elle se finance par les cotisations et par les animations qui rapportent un peu de sous (loto, crêpes, etc.). Elle a aussi mis de l'argent de côté depuis plusieurs dizaines d'années. Aujourd'hui elle a un peu moins de 70 000 € d'économies. L'Amicale n'a pas vocation à continuer à accumuler de l'argent et a pris la décision de le rendre aux adhérents petit à petit en dépensant un peu plus qu'elle ne gagne chaque année. C'est pour cela que certaines activités sont facturées aux adhérents pour un prix un peu inférieur à ce qu'elles coûtent vraiment. En conséquence, l'association fait un petit déficit chaque année. Dans les comptes qui viennent de nous être présentés, il est de 5 000 € ce qui est un montant raisonnable au vu des économies qu'il reste encore à l'amicale.

- **2^{ème} question :**

L'assemblée souhaite savoir quels voyages et sorties vont être organisés par l'Amicale pour l'année à venir.

Les membres du Conseil d'Administration répondent qu'une « Galette » est prévu pour le mois de janvier, ainsi qu'un séjour au Futuroscope courant mars.

Les autres événements, sorties et voyages étant en cours de discussion.

Ils rappellent que les propositions des adhérents sont les bienvenues.

L'Assemblée Générale Ordinaire s'est terminée à 21h30 avec un pot de l'amitié.